

AFFAIRE N° 39

SUBVENTION A L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE (O.M.J.)
A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 1990 DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le but de financer l'organisation, par l'Office Municipal de la Jeunesse (O.M.J.), des centres aérés et des centres de vacances aux mois de janvier et de février 1990, je vous demande de vous prononcer sur l'inscription d'une subvention de 3 300 000 F à cet office, au titre du Budget Primitif 1990 de la Commune -qui sera soumis à votre examen et à votre approbation au début du prochain exercice-.

En cas d'accord, la subvention communale octroyée à cet organisme sera reprise lors du vote du B.P. 1990, au chapitre 945 - article 657.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

